**STAGE : SELF DEFENSE FEMININE (dès 15 ans)**

**Lieu : ANSD, 39 avenue pierre Gamel, 30000 Nîmes. Tel : 06.71.70.44.09**

Renseignements personnels

Nom : Sexe : F M

Prénom : Date de Naissance :

Age : Adresse :

Mail : Profession :

Tél : Personne à prévenir :

Modalités de Paiement

DATE DU STAGE :

Tarif STAGE : 10 + 7€ licence journée ou 36€ annuelle

Paiement : Espèces Virement  Chèque

Certificat médical obligatoire joint (sauf déjà licenciée)

Autorisation parentale pour les mineurs

POUR LES MINEURS, *(à partir de 15 ans)*

Je soussigné(e) …………………………………………………………………, père ☐ mère ☐ tuteur légal ☐,

*- autorise mon enfant à participer au stage de Systema (lire règlement intérieur au verso)*

*Téléphone obligatoire : …………………………………………….*

*Signature responsable légal* :

**Règlement Intérieur**

**Article 1 : Condition d’adhésion/ Licence**

L’adhésion à l’ANSD sera effective lorsque l’adhérent :

- se sera acquitté du paiement du stage

- aura fourni le certificat médical d’aptitude

- aura remis la fiche d’inscription remplie

- aura signé le règlement intérieur

- aura remis, pour les mineurs, l’autorisation parentale signée

L’adhérent doit rendre son dossier d’inscription complet.

**Article 2 : Cotisation** (\*)

- Les adhérents doivent s’acquitter prix du stage, dont le montant est fixé par l’ANSD - Les cotisations ne sont ni remboursables, ni reportables, ni transmissibles quel qu’en soit le motif.

**Article 3 : Assurance (Licence)**

-Le Comité Français de Systema et Arts Martiaux Russe propose une couverture auprès de la FFAB.

- Les informations relatives au contrat d’assurances sont disponibles sur demande auprès du bureau de l’association.

- Il est rappelé aux adhérents qu'en cas d'accident, l’association a deux jours pour faire la déclaration à l'assurance.

**Article 4 : Responsabilité**

- La responsabilité de L’ANSD, pour les mineurs, s’en tient à la durée des stages. Les trajets, pauses repas ou attentes en dehors de l’enceinte de la salle d’entraînement restent sous la responsabilité des parents ou tuteurs.

- Un vestiaire est mis à disposition des adhérents pour les stages en salle, aucune surveillance n’étant assurée par l’association il est déconseillé d’y laisser ses effets personnels. L’ANSD décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de tout objet laissé dans les vestiaires ou la salle d’entraînement, il en est de même pour les stages en extérieur.

**Article 5 : Horaires et cours**

- Les cours sont définis : L’après-midi de 14 h30 à 17 h30. Il est de la responsabilité des stagiaires de respecter ces horaires.

**Article 6 : Tenue**

- Le port de bijoux lors des séances d’entraînement (bagues, gourmettes, bracelets, montre, chaine, boucles d’oreille, piercing … liste non exhaustive) est fortement déconseillé.

- Pour les stages en salle il est préférable de porter des chaussures semelles souples et claires afin de respecter les locaux qui nous sont loués.

**Article 7 : Droit à l’image**

- Les adhérents autorisent, sauf indication contraire, la diffusion de leur image sur les différents supports médiatiques (presse, télévision, internet, etc.)

**Signature**

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)